



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

APPELS MONDIAUX
Janvier 2003

Index AI : NWS 22/001/2003

•
ÉFAI

•

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI : NWS 22/001/2003

ÉFAI

DOCUMENT PUBLIC
Londres, décembre 2002

APPELS MONDIAUX ***Janvier 2003***

SOMMAIRE

<i>Syrie</i>	2
<i>Maldives</i>	3
<i>Colombie</i>	4

Syrie

Un Libanais détenu depuis vingt ans sans jugement

YOUSEF DAOUD AOUN avait dix-sept ans lorsque Israël a envahi le Liban en 1982. Le 3 juin 1982, il a été arrêté avec un ami près de la ville de Saghbine, dans la région de la Bekaa, située dans l'est du Liban, par des membres du Parti nationaliste social syrien. Ils ont été remis au *Al Mukhabarat al Askariyya* (Service des renseignements militaires) syrien, apparemment parce qu'ils étaient accusés d'appartenir à la milice des Forces libanaises, qui luttait contre les troupes syriennes au Liban. Depuis, Yousef Daoud Aoun est maintenu en détention sans jugement en Syrie.

Ses parents lui ont régulièrement rendu visite durant de nombreuses années à la prison de Tadmor (Palmyre), jusqu'en 1999, date à laquelle toute visite leur a été interdite. L'actuel lieu de détention de Yousef Daoud Aoun est inconnu. Une bonne partie de la prison de Tadmor ayant été fermée en 2001, beaucoup de détenus politiques ont été transférés dans d'autres établissements.

Le 22 juillet 2002, les parents de Yousef Daoud Aoun se sont rendus à Damas avec 50 autres proches de Libanais apparemment incarcérés en Syrie. Cette délégation a été reçue par le ministre syrien de l'Intérieur, le général de division Ali Hammud. Au cours de l'entretien, le ministre leur a promis de répondre dans les trois mois à leurs requêtes concernant le sort des Libanais détenus en Syrie. Mais ils n'ont reçu aucune nouvelle jusqu'à présent.

Veuillez écrire aux autorités syriennes pour les exhorter à révéler le lieu d'incarcération de Yousef Daoud Aoun. Demandez sa libération immédiate, au motif qu'il est détenu depuis longtemps sans jamais avoir été jugé. Cherchez à obtenir l'assurance qu'il se porte bien et qu'il n'est pas victime de torture ou d'autres mauvais traitements. Demandez également que les proches des Libanais incarcérés en Syrie soient informés dans les plus brefs délais du sort de ces détenus.

Envoyez vos appels au président de la République :

*His Excellency President Bashar al-Assad
President of the Republic
Presidential Palace
Abu Rummaneh
Al-Rashid Street
Damascus
Syrie
Fax : +963 11 222 3428*

Légende photo :

Yousef Daoud Aoun

© DR

Maldives

Condamnés à perpétuité pour avoir publié des articles sur Internet

MOHAMED ZAKI, IBRAHIM MOOSA LUTHFEE et **AHMED IBRAHIM DIDI**, trois hommes d'affaires, ainsi que **FATHIMATH NISREEN**, secrétaire personnelle d'Ibrahim Luthfee, ont été arrêtés en janvier et février 2002 en raison de leur collaboration présumée à *Sandhaanu*, une publication qui paraît sur Internet. Si ce magazine publie des articles très critiques à l'égard du gouvernement, il ne plaide néanmoins pas pour une opposition politique violente.

Mohamed Zaki, Ibrahim Moosa Luthfee, Ahmed Ibrahim Didi et Fathimath Nisreen ont été emmenés au siège de la police de Malé, où ils ont été placés à l'isolement durant deux semaines. Ils ont ensuite été transférés dans un centre de détention situé sur l'île de Dhoonidhoo, où ils sont restés jusqu'en mai.

Le 29 mai, ils ont été inculpés de différentes infractions, notamment de « *diffamation* » et d'« *actes hostiles au gouvernement* ». Une seconde audience a eu lieu en juin. Tout au long de la procédure, ils n'ont pu bénéficier des services d'un avocat. Ils ont ensuite été transférés dans la prison de l'île de Mafushi, où ils auraient été placés à l'isolement dans des cellules étroites pourvues d'une seule plaque de contreplaqué en guise de matelas. Les quatre détenus n'ont pas été autorisés à recevoir des visites de leurs proches.

En juillet, Mohamed Zaki, Ibrahim Moosa Luthfee et Ahmed Ibrahim Didi ont été condamnés à la réclusion à perpétuité. Fathimath Nisreen a quant à elle été condamnée à une peine de dix années d'emprisonnement. Tous les quatre sont toujours incarcérés à Mafushi. Ils ne sont plus en isolement cellulaire, mais les conditions carcérales semblent être très difficiles dans cet établissement. Il arrive que les prisonniers conservent leurs menottes aux poignets plusieurs jours d'affilée et l'accès aux soins médicaux est très limité. Par ailleurs, les visites des proches ne sont autorisées qu'une fois par mois.

Veuillez écrire aux autorités maldiviennes pour demander la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers d'opinion Mohamed Zaki, Ibrahim Moosa Luthfee, Ahmed Ibrahim Didi et Fathimath Nisreen. Déplorez le caractère non équitable de leur procès, étant donné que les inculpés n'ont pas eu droit à un avocat.

Envoyez vos appels au président de la République :

*President Maumoon Abdul Gayoom
The President's Palace
Maafannu Theemuge
Malé 2002
République des Maldives*

Fax : +960 32 55 00

Légende photo :

Mohamed Zaki (à gauche), Ibrahim Moosa Luthfee (au centre) et Fathimath Nisreen (à droite)

© DR

Colombie

Une militante des droits des femmes menacée

JACKELINE ROJAS a été désignée comme cible militaire par les groupes paramilitaires qui opèrent dans le département de Bolívar et qui sont soutenus par l'armée. Cette femme coordonne les activités d'*Organización Femenina Popular* (OFP, Organisation populaire de femmes), une organisation non gouvernementale œuvrant depuis vingt-neuf ans pour les droits des femmes en Colombie.

Jackeline Rojas déclare avoir été avertie le 15 novembre, par un fonctionnaire local, que les paramilitaires contrôlant la municipalité la considèrent comme une menace. Ce fonctionnaire a par la suite dit à d'autres membres de l'OFP qu'il était jusqu'alors parvenu à convaincre les paramilitaires de ne pas s'en prendre à Jackeline Rojas, mais qu'il ne pouvait garantir que cette dernière serait encore longtemps en sécurité. L'OFP n'a pas révélé l'identité de ce fonctionnaire, celui-ci ayant averti que lui-même, Jackeline Rojas et leurs deux familles risquaient d'être assassinés si son nom était dévoilé.

L'OFP refuse de coopérer avec les groupes paramilitaires soutenus par l'armée et fait ainsi sans arrêt l'objet de menaces et d'un harcèlement. Amnesty International craint que ces menaces ne représentent également un danger pour les autres membres de cette organisation.

Veuillez écrire aux autorités colombiennes pour exprimer vos préoccupations quant à la sécurité de Jackeline Rojas, de ses proches et des autres membres de l'OFP. Demandez-leur d'ouvrir une enquête exhaustive sur les menaces qui pèsent sur ces personnes et de traduire en justice ceux qui en sont les auteurs présumés.

Envoyez vos appels au président de la République :

*Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santa Fé de Bogotá
Colombie*

Fax : +57 1 342 0592

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre World Wide Appeals. January 2003.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – décembre 2002.

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :